

MODALITES DE DELIVRANCE DES DIPLOMES

L'ATTESTATION DE REUSSITE

Après la publication des résultats, une attestation de réussite au diplôme peut être délivrée sur demande auprès de la scolarité de l'UFR ALLSH.

Cette attestation fait foi de l'admission dans l'attente de la délivrance du diplôme définitif.

LA DELIVRANCE DU DIPLOME

Les diplômes de l'année N sont édités à N+1 (exemple : un diplôme obtenu en juin 2021 est édité au printemps suivant : mars /avril 2022).

Possibilité d'obtenir une attestation de réussite en attendant l'édition du diplôme en contactant le bureau des examens et en joignant une pièce d'identité à la demande :

allsh-scol-llc-examen@univ-amu.fr (filière LLCER, DU langues)

allsh-scol-lea-examen@univ-amu.fr (langues étrangères appliquées, sciences du langage, master traduction)

allsh-scol-pse-examen@univ-amu.fr (psychologie et sciences de l'éducation)

allsh-scol-hg-examen@univ-amu.fr (humanités, sciences historiques et sociales - géographie, aménagement, environnement)

allsh-scol-la-examen@univ-amu.fr (lettres et arts)

Le service de la scolarité de l'UFR ALLSH tient à disposition l'intégralité des diplômes délivrés au sein de l'établissement depuis l'année universitaire 1990-1991. Tous les diplômes obtenus antérieurement sont à retirer auprès du service des diplômes de l'Université (deve-diplomes@univ-amu.fr).

Si vous souhaitez retirer un diplôme, voici les différentes procédures possibles :

➤ Retrait en scolarité

Vous pouvez vous présenter au Bureau d'Inscription et du Suivi de l'Etudiant (BISE) dont vous dépendez, muni de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

➤ Envoi postal en France et à l'étranger

Vous devez adresser le formulaire de demande de diplôme dûment complété au Bureau d'Inscription et du Suivi de l'Etudiant (BISE) dont vous dépendez en veillant à joindre les documents demandés et à respecter les indications notamment en ce qui concerne les envois à l'étranger. :

➤ Retrait par procuration

Vous pouvez donner procuration à un mandataire qui se présentera à la scolarité de l'UFR en votre nom muni :

- de sa pièce d'identité en cours de validité,
- d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité,
- du formulaire de demande de procuration dûment complété par vos soins

Si vous souhaitez demander le duplicata d'un diplôme :

Vous devez remplir la demande de duplicata et veiller à joindre au Bureau d'inscription et du suivi de l'étudiant (BISE) dont vous dépendez les justificatifs demandés (dépôt de plainte, déclaration de sinistre, déclaration sur l'honneur.) et utiliser la procédure de retrait qui vous convient (en scolarité, par courrier, par procuration)

Bureaux d'Inscriptions et du Suivi de l'Etudiant (BISE) de l'UFR ALLSH :

Adresses électroniques

BISE 1 Langues Littératures et Civilisation : allsh-scol-llc-etudiants

BISE 2 Langues Etrangères Appliquées allsh-scol-lea-etudiants

BISE 4 Sciences Humaines et Sociales et géographie : allsh-scol-hg-etudiants

BISE 5 Psychologie : allsh-scol-pse-etudiants

BISE 6 Lettres et arts : allsh-scol-la-etudiants

Adresse postale :

Université d'Aix-Marseille

UFR ALLSH

Service de la Scolarité

BISE (de la discipline dont vous relevez)

29 avenue Robert Schuman – 13621 Aix-en-Provence Cedex 1